

6. En raison de la difficulté inhérente qu'entraîne la détermination de la proportion des prix imputable à la TVF, l'hypothèse gouvernementale en faveur d'un transfert total des économies au titre de la TVF relève davantage de l'optimisme et de l'espoir que de la réalité. C'est à cette même conclusion qu'en sont arrivés la plupart des experts économistes qui ont comparu devant le Comité. Or, compte tenu du fait que cette hypothèse est aussi à la base de l'ensemble des prévisions soumises, il y a lieu de mettre fortement en doute leur validité.

7. Une autre supposition tout aussi inquiétante qui sous-tend les prévisions du gouvernement et des experts part de l'idée que les groupes syndicaux ne feront pas de demandes salariales pour compenser les pertes réelles ou perçues du pouvoir d'achat une fois la TPS mise en oeuvre. Encore une fois, le Parti libéral met en doute le bien-fondé et la justesse de cette hypothèse.

8. Le gouvernement prend pour acquis que les forces concurrentielles du marché suffiront à garantir le transfert des économies au titre de la TVF. Tout en reconnaissant volontiers la puissance et l'efficacité de ces forces, le Parti libéral pense qu'elles n'agiront pas toujours dans l'intérêt des consommateurs. Certains secteurs de l'économie, hormis ceux qui sont soumis à une réglementation gouvernementale, ne sont tout simplement pas assez compétitifs pour que le consommateur soit protégé.

9. La quasi-totalité des entreprises qui ont comparu devant le Comité ont promis de transférer les économies issues de l'élimination de la TVF aux consommateurs, en supposant, cela va de soi, qu'il soit possible de déterminer l'ampleur de ces économies. Cette assurance a cependant perdu beaucoup de sa valeur quand plusieurs détaillants importants ont aussi déclaré